



**Séance du 2 décembre 2022  
en présentiel**

**N° : CS-02122022-8**

**Objet** : Décision Modificative n° 1-2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux du mois de décembre à neuf heures et trente minutes.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations de Messanges en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**Etaient présents :**

**Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :**

M<sup>mes</sup> TOLLIS et LAGORCE, M. DELPUECH.

**Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :**

M<sup>me</sup> DOUSTE, THIEROT, PUJOS Eliane, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, PUJOS Daniel, D'INCAU, BOIREAU, MORA, DULER, FAISSOLLE, MABILLET, LABORDE.

**Ayant donné pouvoir :**

M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> TOLLIS, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> LAGORCE.

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> SEYS, MM. LABRUYERE et LARREZET.

**Absents :**

M<sup>me</sup> BEAUMONT, MM. BRETHERS, MORICHERE et IUNG.

**Assistaient en outre :**

M<sup>me</sup> LAILHEUGUE, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, LASALA et GARRABOS.



## N° CS-02122022-8

**VU** le projet de Décision Modificative n° 1-2022 présenté au titre de l'exercice 2022 ;

**VU** le rapport de Madame la Présidente ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

### DECIDE

▪ De voter la Décision Modificative n° 1-2022 telle que détaillée en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : - 1 950 €
- Section d'Investissement : - 26 360 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS